

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2009

DÉVELOPPEMENT ET MODERNISATION DES SERVICES TOURISTIQUES - (n° 1722)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 35

présenté par
Mme Buffet

AVANT L'ARTICLE 13 TER

Supprimer le chapitre V et son intitulé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.